



## Donation-partage, licitation et rachat de soulte

Par **canelle47**, le **24/06/2013** à **18:20**

Bonjour,

Mon frère et moi avons hérité de notre père d'un bien immobilier dont ma mère à l'usufruit, je souhaite racheter la soulte de mon frère après donation-partage, le bien est évalué à 124000€.

Quels seront les frais de donation-partage pour chacun et de paiement de soulte pour moi? est-il plus avantageux pour moi de demander une licitation pour réduire les frais ?

Merci pour votre aide et vos réponses

Par **christophe.notaire**, le **26/06/2013** à **15:09**

Bonjour,

AVant toute chose, il faudrait connaître l'age de votre mère pour évaluer son usufruit.

Admettons qu'elle ait moins de 81 ans, son usufruit serait de 30 %

Vous devriez donc racheter la moitié de votre frère, soit  $124.000 - 30 \% = 86.800$

$86800 / 2 = 43.400$  €

Pour une licitation, je demanderais à l'Etude une provision sur frais de 2.900 €

Soit un total à financer de 46.300 €.

Restant à votre disposition.